



Dossier de presse

2019

25 et 26 mars
Montpellier

À noter dans
vos agendas !

**Assises
nationales
des risques naturels**

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Assises nationales des risques naturels 2019

25 et 26 mars à Montpellier

Sommaire

La prévention des risques naturels : une composante clé de la politique d'adaptation au changement climatique *Page 4*

Le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique pour la période 2018-2022

Quelques repères de la prévention des risques naturels *Page 6*

Les sept piliers de la prévention des risques naturels *Page 10*

- 1/ Développer la connaissance des phénomènes, de l'aléa et du risque
- 2/ Surveiller et prévoir
- 3/ Diffuser l'information préventive et participer à l'éducation des populations
- 4/ Prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement des territoires
- 5/ Réduire la vulnérabilité des territoires et du bâti
- 6/ Se préparer à la crise
- 7/ Tirer des retours d'expérience

Les Assises des risques naturels 2019 *Page 21*

Un fil rouge : L'adaptation des territoires pour une société résiliente
Une nouveauté : L'Agora des bonnes pratiques face aux risques naturels
Programme des Assises nationales des risques naturels 2019

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ».

C'est ainsi que Haroun Tazieff qualifiait le risque majeur, événement d'origine naturelle dont les conséquences entraînent des dommages importants sur les hommes et la société. Si les catastrophes naturelles sont inévitables, les préjudices qu'elles peuvent causer peuvent être réduits grâce à une **politique de prévention** globale. Celle-ci doit être construite dans la durée, avec l'ensemble des acteurs impliqués, en tenant compte des évolutions, à commencer par le changement climatique. L'objectif en est d'accroître la résilience des territoires pour une meilleure sécurité des populations et une réduction des dommages.

Anticiper les catastrophes naturelles, appréhender les impacts qu'elles pourraient provoquer sans les connaître précisément, informer et mettre en œuvre au préalable les mesures adaptées : tels sont les besoins pour déployer une prévention efficace. Car s'il est presque impossible de réduire le risque naturel à sa source, il est d'autant plus important que l'ensemble des acteurs se mobilisent et se coordonnent autour des sept piliers de la prévention que sont : la connaissance des aléas, la surveillance, l'information préventive et l'éducation des populations, la prise en compte des risques dans l'architecture et l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des constructions, la préparation à la crise, le retour d'expérience.



La prévention des risques naturels : une composante clé de la politique d'adaptation au changement climatique

Crues du Var en 2015, cyclone Irma en septembre 2017, tempête Eleanor en janvier 2018, grands incendies de forêts à Olmeta (Haute-Corse) ou à Artigues (Var) en 2017, crues de l'Aude en octobre 2018 : la France, de par sa géographie, est exposée à de nombreux risques naturels, d'origines diverses : inondations, mouvements de terrain, avalanches, incendies de forêt, cyclones et tempêtes, mais aussi séismes et éruptions volcaniques.

Pris de manière indépendante, les événements naturels ne peuvent être directement attribués au changement climatique. Mais les recherches montrent que **le changement climatique modifie leur fréquence et leur intensité de certains d'entre eux.**

L'impact du changement climatique se fait déjà sentir en France : la température moyenne a augmenté de 1,5 °C depuis 1900. Au col de Porte, en Isère, l'enneigement a diminué de 40 cm en 30 ans. D'ici à 2050, il est probable que la saison des incendies de forêts s'allonge, passant d'environ 3 mois actuellement à 6 mois. Les incendies devraient être plus intenses et plus rapides compte tenu des sécheresses accrues. Cyclones, vagues de chaleur, perte de biodiversité : ces phénomènes devraient s'amplifier dans les années à venir.

Ces événements ont un coût : La Caisse centrale de réassurance estime à 1,8 milliard d'euros le coût total des dommages assurés liés aux événements naturels en 2016. L'augmentation des coûts sera d'autant plus importante si la population se concentre dans les zones les plus exposées.

La prévention des risques a un rôle majeur, pour sauver des vies humaines, éviter une dérive du coût des dommages, limiter des situations de détresse, quel que soit le niveau de solidarité nationale. Plus elle sera efficace, moins les dépenses seront importantes en cas de crise pour réparer les dégâts causés par une catastrophe. La France pourrait perdre entre 1 et 3 % de son PIB d'ici 2060, si elle ne prend pas des mesures supplémentaires pour atténuer ces risques.

La France est l'un des pays les plus avancés en matière d'adaptation au changement climatique, avec le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), pour la période 2018-2022, présenté par le Gouvernement le 20 décembre 2018.

La prévention des risques naturels est une composante centrale de l'adaptation. L'État élabore le cadre législatif et réglementaire ; il s'appuie sur des opérateurs publics et la recherche pour améliorer les connaissances. L'efficacité de cette politique repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs et en premier lieu sur l'action cohérente de l'État, en particulier de ses services déconcentrés, et des



collectivités locales. Des associations sont également mobilisées pour participer, par exemple, à la diffusion de la culture du risque.

Le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique pour la période 2018-2022

François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a lancé le 20 décembre 2018 le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) pour la période 2018-2022. Son objectif : mieux préparer la société française au changement climatique, en impliquant les principaux secteurs de l'économie (agriculture, industrie, tourisme...) et les territoires.

En s'appuyant sur les recommandations issues de l'évaluation du premier PNACC et pour mettre nos politiques publiques en cohérence avec l'Accord de Paris, l'élaboration du deuxième PNACC s'est appuyée sur une large concertation qui a mobilisé 300 représentants de la société civile, des experts et des représentants des collectivités territoriales et des ministères concernés.

Dans le PNACC2, on note une attention forte portée à l'outre-mer, l'implication des grandes filières économiques et la priorité donnée aux solutions fondées sur la nature partout où cela a du sens.

Dans une logique de prévention des risques et de solidarité, le PNACC-2 vise à réduire les impacts des catastrophes naturelles sur la sécurité et la santé, sur les biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises et des collectivités, dans le contexte du changement climatique. L'anticipation des événements afin de développer la capacité de réaction (pour limiter en durée les conséquences des événements climatiques) fait partie intégrante de la logique d'adaptation, en particulier pour les infrastructures et services essentiels.

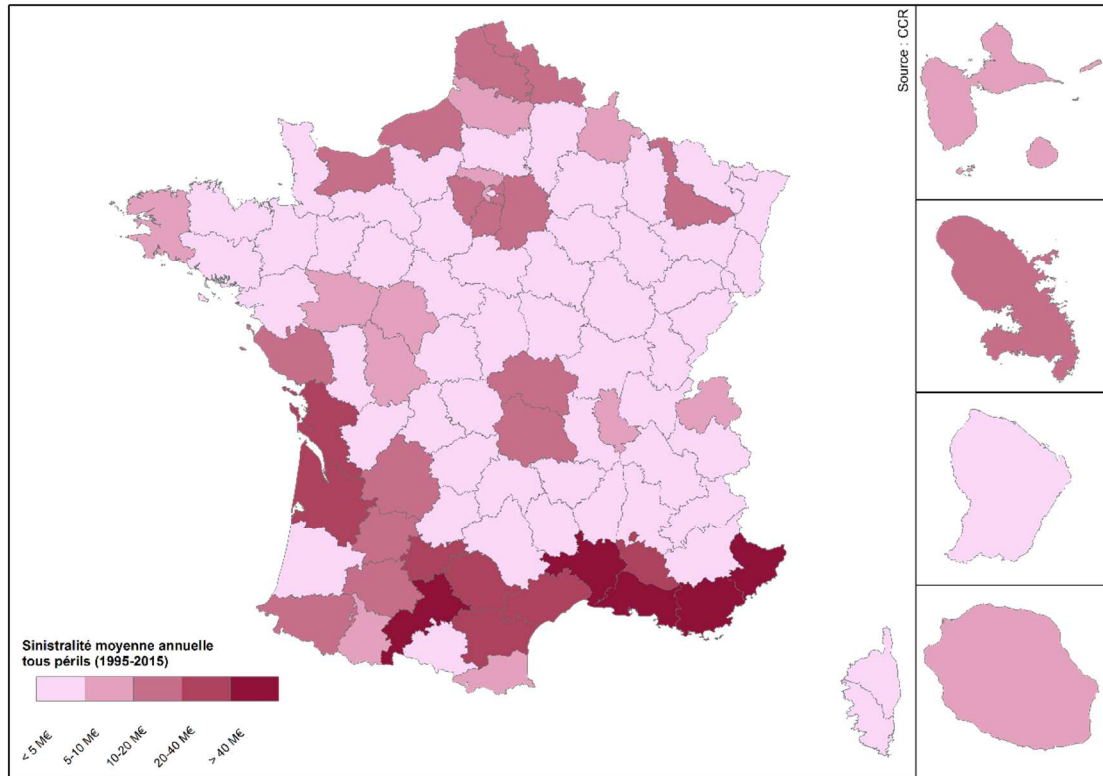
[Retrouvez le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique en ligne](#)

Quelques repères de la prévention des risques naturels

- **17,1 million** de personnes habitent dans des zones exposées à des inondations par débordement de cours d'eau.
- Sur le littoral, **1,4 million** d'habitants vivent en zone potentiellement inondable du fait des submersions marines (risque qui pourrait s'amplifier avec la hausse du niveau des mers due au réchauffement climatique).
- Environ **6,7 millions** d'habitants – **40 %** de la population exposée au risque d'inondation – et **3,8 millions** d'emplois – plus de **40%** des emplois exposés au risque d'inondation – bénéficient de démarches de prévention dans le cadre de PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations).
- **850 M€**, c'est la sinistralité moyenne annuelle (coût historique moyen annuel des dommages assuré) pour la France métropolitaine, hors mouvements de terrain et avalanches, sur la période 1995-2015.
- Les modélisations de dommages de la Caisse centrale de réassurance prévoient une **augmentation de près de 90 %** de cette sinistralité moyenne annuelle d'ici 2050.
- **9 %**, c'est le ratio entre les versements nets du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et la sinistralité moyenne annuelle (*source CCR 1995 - 2015*)

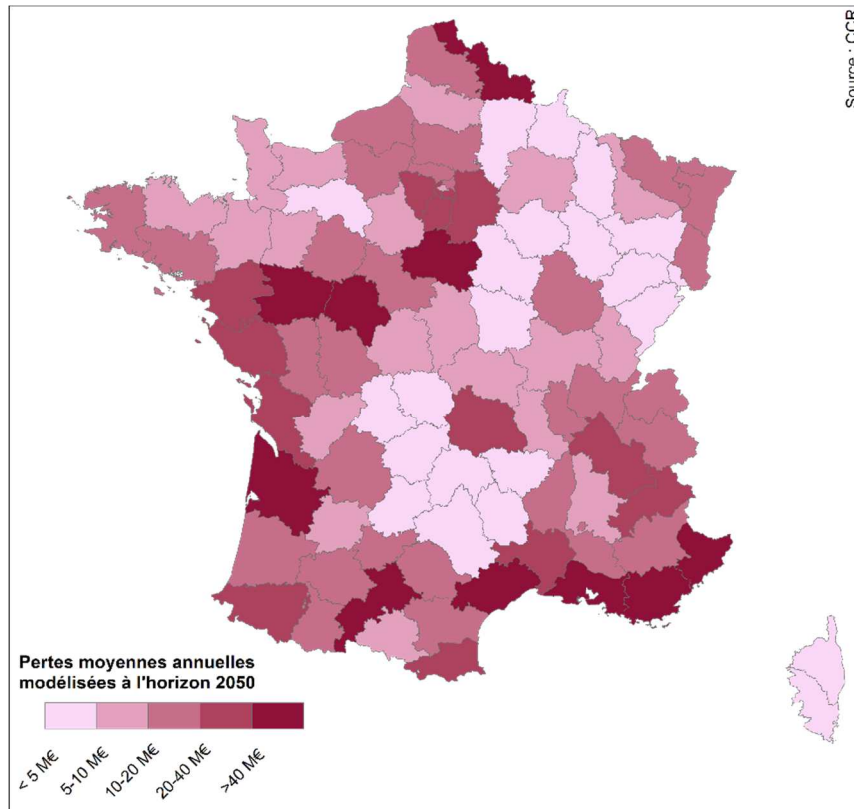
Carte de la sinistralité

Coût historique moyen annuel des dommages assurés sur la période 1995-2015

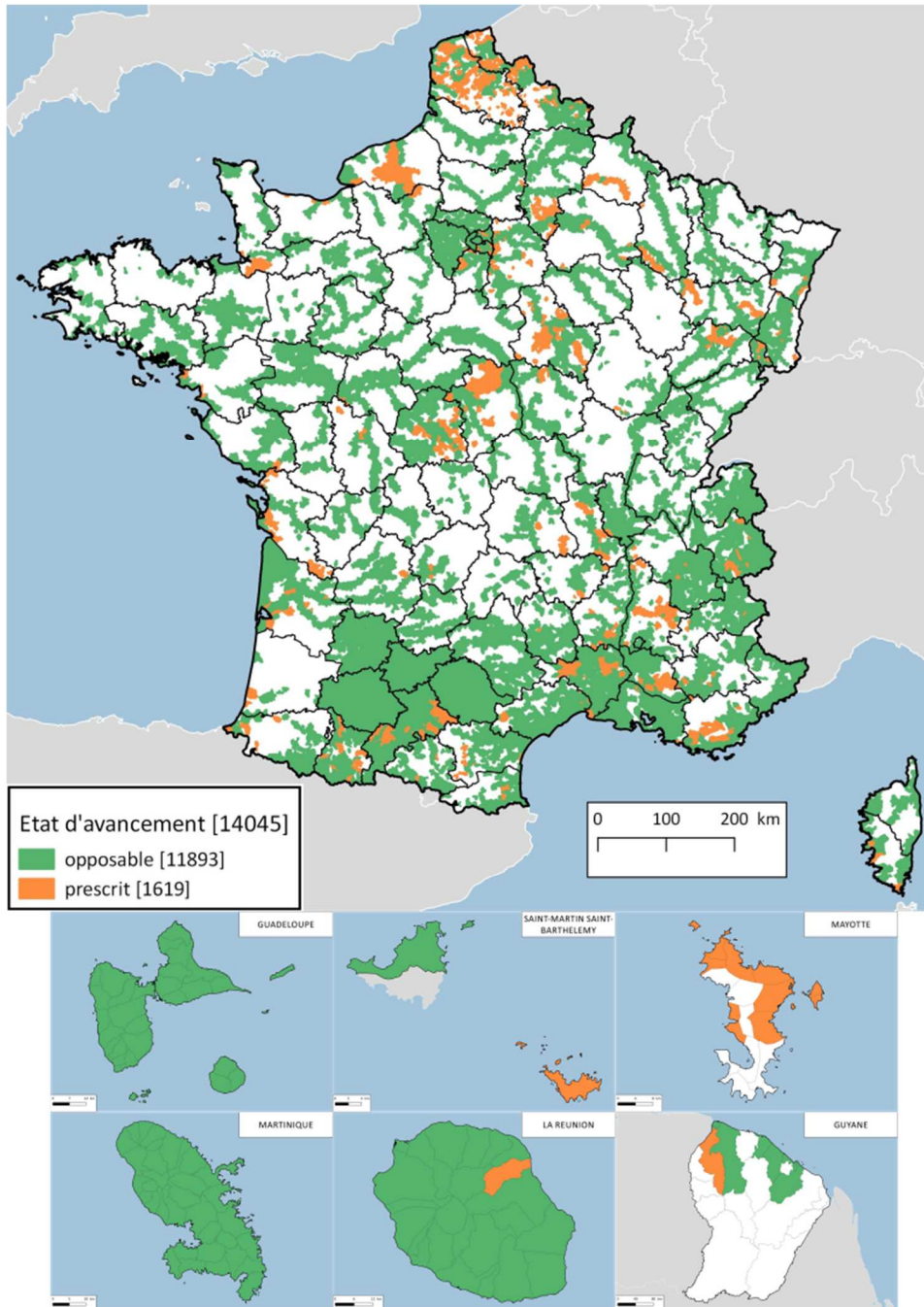


Carte des pertes moyennes annuelles en 2050


Coût modélisé moyen annuel des dommages assurés en 2050, sans prise en compte de l'inflation des valeurs assurées




Carte des plans de prévention des risques naturels

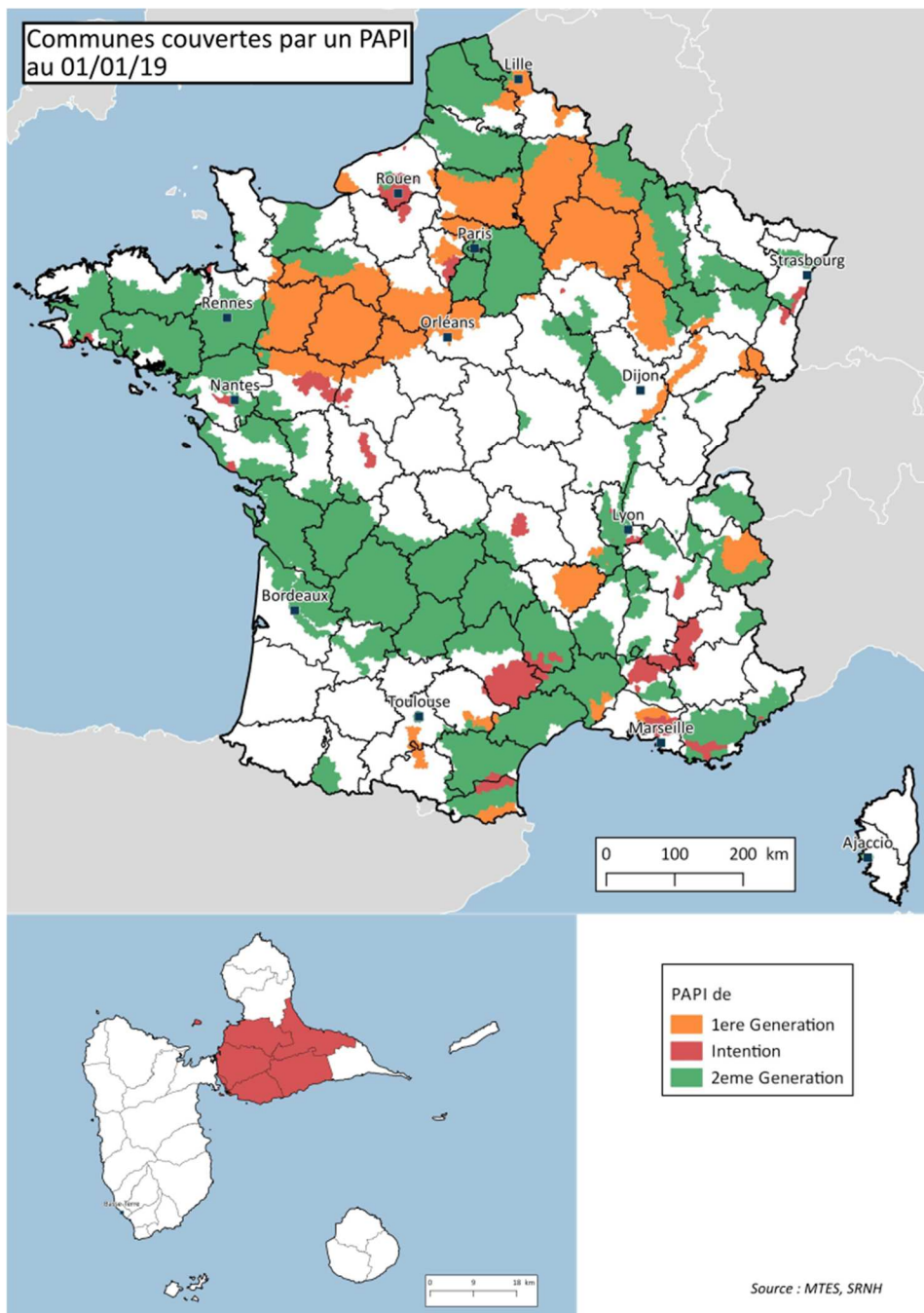


Légende :

 opposable : en vigueur

 prescrit : plan de prévention des risques naturels en cours


Carte des programmes d'action de prévention des inondations



Légende :

 1ère génération : antérieur à 2011

 PAPI d'intention : phase de diagnostic et d'études préalable aux travaux

 2ème génération : postérieur à 2011

Les sept piliers de la prévention des risques naturels

1/ Développer la connaissance des phénomènes, de l'aléa et du risque

La diffusion de la meilleure connaissance disponible des risques constitue le socle indispensable pour mieux appréhender les conséquences des phénomènes et mettre en place des parades appropriées en tenant compte de la vulnérabilité de chaque site.

Le [site internet](#) Géorisques vise à apporter ces connaissances, à faciliter l'utilisation et le partage des données et des informations cartographiques sur les risques pour tous les publics.

Repères de crues est le [site](#) qui permet une connaissance des inondations passées grâce à la constitution de bases de données des repères apposés sur les bâtiments ainsi que des traces éphémères et laissées par l'eau, sur la base d'une démarche participative. Le public peut donc apporter de nouvelles informations qui viendront enrichir la banque de données nationale après expertise

L'objectif, dans la consolidation et la modernisation progressive de ces sites, est que chaque citoyen dispose d'une information localisée le concernant.

La connaissance du risque est également diffusée et consultable sur les sites des préfetures et des collectivités

Cette connaissance doit régulièrement être mise à jour : une nouvelle crue apporte une connaissance supplémentaire à l'aléa "inondation" auquel un territoire est exposé. De nouveaux phénomènes peuvent apparaître, qui demandent la mobilisation rapide, et structurée dans la durée, de l'observation voire de la recherche.

À la suite de la série de séismes que connaît Mayotte depuis mai 2018, l'État et les scientifiques ont développé la recherche et les études techniques afin d'améliorer, de manière continue, la connaissance des phénomènes. Cette connaissance de l'aléa et du risque est primordiale pour apporter les meilleures réponses.

Enfin, certains aléas connus peuvent demander des investigations nouvelles. C'est le cas par exemple des risques en montagne sous l'impact du changement climatique

Mettre à jour la connaissance du risque en montagne

Dans le contexte du changement climatique, les températures remontent en altitude et impactent les milieux montagnards, les glaciers mais aussi les sols ou massifs rocheux englacés.

Des phénomènes gravitaires nouveaux sont potentiellement générateurs de risque pour les zones situées en aval. L'évolution des dangers en montagne requiert une action structurée et pluriannuelle de l'État et de ses opérateurs sur le risque glaciaire et périglaciaire, afin :

- d'améliorer la connaissance des phénomènes et de développer la recherche nécessaire pour prévoir les évolutions ;
- de recenser les enjeux susceptibles d'être concernés. L'objectif est d'identifier les zones les plus exposées à l'échelle des massifs ;
- de prévenir les risques ;
- d'adapter et d'anticiper la gestion du risque.

2/ Surveiller et prévoir

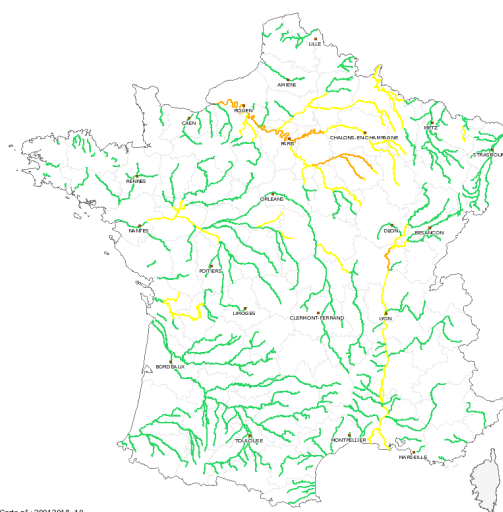
Les inondations



22 000 km de réseau hydrographique métropolitain surveillés par la **vigilance crues** depuis 2006. Au moins deux fois par jour, le niveau de risque associé à ces cours d'eau est analysé, expertisé et publié sur la carte de vigilance crues. Comme la vigilance météorologique, la vigilance crues utilise un code à quatre couleurs, vert, jaune, orange et rouge, et couvre une période de 24 heures. Cette information est également destinée aux pouvoirs publics en charge de la sécurité civile (préfets, maires, etc.) et permet de déclencher **les alertes** lorsque cela est nécessaire pour mobiliser les moyens de secours.

Près de **500 agents** du réseau Vigicrues se mobilisent toute l'année pour garantir le bon fonctionnement du réseau de mesure hydrométrique et pour établir la prévision des crues et la vigilance crues, missions exigeantes et essentielles lors des épisodes de crues.

Le réseau hydrométrique de l'État, c'est près de **3 000 stations de mesure**, dont 1 700 retransmettent leurs observations en temps réel au bénéfice notamment des prévisionnistes, des gestionnaires de crise et du grand public à travers le site vigicrues.gouv.fr.



Carte de vigilance publiée le 29 janvier 2018 à 10 h

Durant l'année 2018, le réseau Vigicrues a été mobilisé de manière soutenue, notamment en janvier et février avec les crues du bassin de la Seine, puis en mai-juin lors d'un long épisode orageux sur la Normandie, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine et enfin en octobre avec un épisode méditerranéen meurtrier dans l'Aude. Au cours de cette année, la carte Vigicrues a affiché pendant **66 journées au moins un tronçon de cours d'eau en vigilance orange et pendant 4 journées au moins un tronçon en vigilance rouge**.

Vigicrues Flash

En complément de la vigilance crues, un autre service a été développé pour avertir les autorités en cas de phénomènes de crues rapides de petits cours d'eau, phénomènes dont l'intensité et la fréquence pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Vigicrues Flash est proposé par le ministère de la Transition écologique et solidaire depuis 2017. Il permet aux autorités, maires et préfets, qui en font la demande, d'être averties d'un risque de crue rapide dans les prochaines heures, sur une sélection de cours d'eau non couverts par la vigilance crues. 10 000 communes environ sont éligibles à ce service et environ 10 % d'entre-elles sont aujourd'hui abonnées. En 2019, il sera disponible pour les opérateurs de réseaux et les intercommunalités et, en 2020, la cartographie des cours d'eau en situation d'avertissement sera mise en ligne pour le grand public.

[Retrouvez plus d'informations sur le réseau Vigicrues sur le site de Vigicrues](#)

Dangers météorologiques : prévoir et avertir

Service météorologique et climatique national, Météo-France exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. Météo-France est ainsi en charge de la prévision du temps et particulièrement des phénomènes météorologiques dangereux, de la mémoire du climat passé et de l'étude du climat futur. Pour cela, Météo-France opère des infrastructures d'observation, développe des modèles de prévision du temps et du climat, mène des travaux de recherche et forme les futurs experts dans ces domaines. Grâce à cette approche associant recherche de haut niveau et expertise opérationnelle, Météo-France accompagne les pouvoirs publics pour l'anticipation des risques météorologiques et l'adaptation au changement climatique.

Sécurité météorologique des personnes et des biens

Météo-France apporte son expertise technique aux services de l'État chargés, en métropole et outre-mer, de la sécurité civile, de la prévention des risques majeurs et de la sûreté nucléaire. Pour ce faire, Météo-France réalise et diffuse des bulletins d'avertissement relatifs aux phénomènes météorologiques dangereux ainsi que la carte de vigilance.

Météo-France contribue également à la gestion de risques naturels (inondation et de sécheresse), mais aussi de risques sanitaires et technologiques (qualité de l'air, pollens, prévision de la dispersion de pollutions accidentelles – chimiques ou nucléaires – dans l'atmosphère ou à la surface de la mer).

La vigilance météorologique

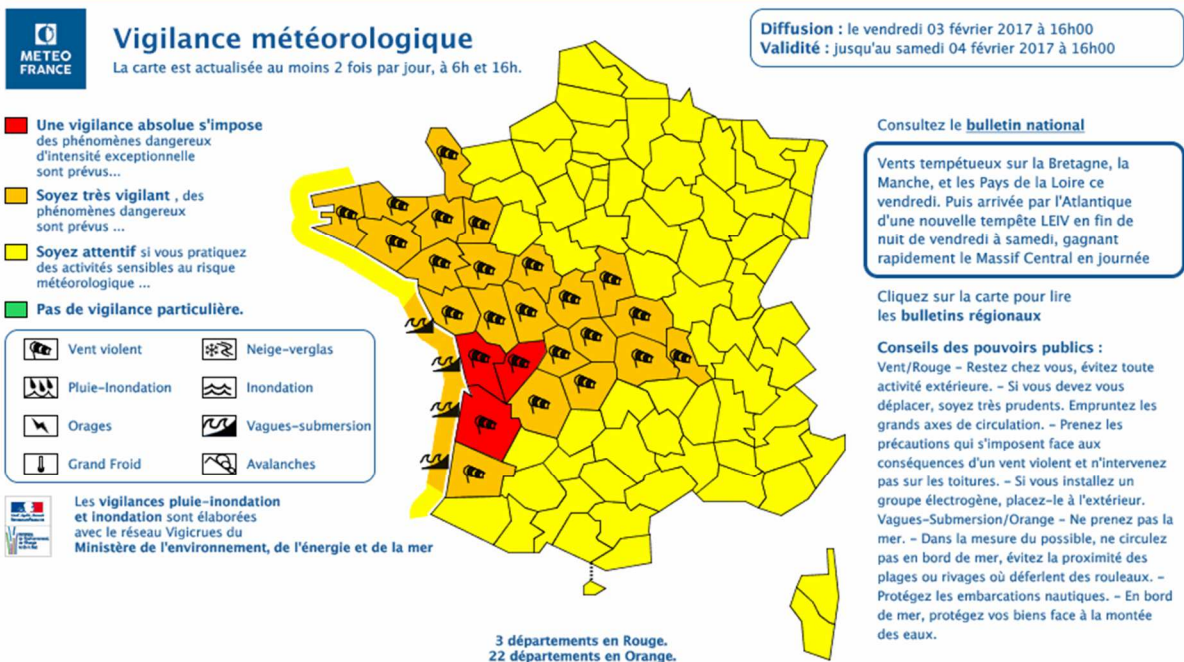
Mise en place en octobre 2001 par Météo-France, la vigilance est conçue pour informer simultanément la population, les pouvoirs publics et les médias en cas de phénomène météorologique dangereux en métropole dans les prochaines 24 heures. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les conséquences potentielles d'une situation météorologique pour la sécurité des personnes et la protection des biens et à faire connaître les précautions pour se protéger. La vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention et les professionnels et structures de santé.

Ce dispositif est complété en métropole par des bulletins marine et des bulletins d'estimation du risque d'avalanche et outre-mer par un système de veille et d'alerte cyclonique.



La vigilance en bref

- 9 paramètres couverts : vents violents, orages, avalanches, neige-verglas, canicule (depuis 2004), grand froid (depuis 2004), pluie-inondation (depuis 2007), crue (depuis 2011), vagues submersion (depuis 2011).
- Une échelle de quatre niveaux de risques représentée par des couleurs (vert, jaune, orange, rouge) et compréhensible par tous.
- Un découpage par département, lisible par la population et adapté aux structures de planification et de gestion des crises.
- Une échéance de 24 heures garantissant des prévisions fiables et une anticipation suffisante pour l'action.
- Des conseils de comportement définis par les pouvoirs publics, adaptés à chaque phénomène et niveau de risque.
- Des bulletins de suivi précisant l'évolution de la situation : chronologie, intensité et trajectoire du ou des phénomènes.



Copyright Météo France

3/ Diffuser l'information préventive et participer à l'éducation des populations

Depuis 1987, afin de développer une véritable culture du risque, la loi a mis en place un droit à l'information pour tout citoyen sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels il est exposé.

Le **dossier départemental sur les risques majeurs** (DDRM) est élaboré par les services du préfet. Il est consultable en préfecture, en mairie et sur internet. Il est un premier pas essentiel dans l'information sur les risques majeurs donnée aux citoyens. Il précise, en effet, pour chacune des communes du département, le ou les risques naturels ou technologiques auxquels ses habitants peuvent être confrontés un jour.

Le **document d'information communal sur les risques majeurs** (Dicrim) est élaboré sous la responsabilité des maires des communes concernées par des risques. Il s'accompagne d'un **affichage des risques et des consignes**. Ces informations sont destinées à tous les citoyens et régulièrement mises à jour.

L'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques (IAL) :

les acquéreurs et les locataires doivent être informés sur les servitudes liées à la prise en compte des risques, sur les indemnités versées consécutivement à un arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles et sur la réalisation de travaux prescrits au titre de la prévention des risques.

Au-delà de l'information, l'éducation s'avère aussi une démarche indispensable pour réduire les impacts des catastrophes naturelles. La connaissance de mesures de prévention des risques est inscrite dans **les programmes scolaires** et les établissements situés en zones soumises à des risques doivent, depuis 2002, mettre en place **un plan particulier de mise en sûreté**.

Les 2 campagnes d'information. Le ministère de la Transition écologique et solidaire, en lien avec le ministère de l'Intérieur, met en place régulièrement des campagnes de communication pour faire connaître les comportements qui sauvent des vies humaines, qui participent de la prévention des risques.

- **La campagne de prévention des pluies dites pluies méditerranéennes intenses** a été mise en place après les événements dramatiques de 2015, reconduite trois fois de 2016 à 2018 et le sera également en 2019. Elle concerne les **15** départements de l'arc méditerranéen touchés par ce type d'événements. Elle est diffusée de fin août à mi-octobre.

- **La campagne prévention des incendies de forêts** a été initiée en 2018 avec les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture et sera reconduite en 2019. Elle est ciblée sur les **32** départements du sud et du sud-ouest de la France les plus exposés et sera lancée cette année début juin.



4/ Prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement des territoires

La prévention des risques naturels passe par l'aménagement adapté des territoires. Elle mobilise en premier lieu les collectivités territoriales. À la suite des études qu'elles ont menées ou dans le cadre des informations portées à leur connaissance par l'État, elles doivent intégrer la prévention des risques dans leurs documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux. Dans les territoires les plus exposés ou lorsque cette initiative fait défaut, l'État met en place, en concertation avec les collectivités, des plans de prévention des risques naturels.

Dans les deux cas, l'objectif poursuivi est le même : empêcher l'augmentation de l'occupation humaine là où la vie pourrait être menacée, l'exposition accrue des biens aux aléas naturels et ainsi limiter les dommages en cas d'événement. Enfin, dans les endroits où le niveau de risque le permet, autoriser des installations non vulnérables ou moins vulnérables. La prise en compte du risque dans l'aménagement des territoires est une composante de leur développement durable.

Plus de **11 000** communes sont dotées d'un **plan de prévention des risques naturels**.

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN)

C'est l'outil central d'intervention de l'État pour maîtriser l'urbanisme dans les zones à risques et réduire la vulnérabilité du bâti existant. Si, en 1982, la loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles a institué le plan d'exposition aux risques, c'est la loi dite Barnier de 1995 qui

instaure les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN), se substituant à tout autre plan ou dispositif approuvé par les préfets.

La première phase de l'étude des plans de prévention des risques consiste à cartographier les aléas auxquels le territoire est exposé. La cartographie des enjeux permet par ailleurs de comprendre l'organisation du territoire (pôles structurants, zones en développement, espaces naturels, etc.).

C'est sur la base du croisement de ces éléments cartographiques que s'engage le processus de concertation entre les acteurs du territoire pour élaborer une carte réglementaire encadrant les possibilités et modalités de construction ou de confortement de l'existant au regard de l'aléa. Il s'agit d'aboutir à la définition d'une stratégie partagée d'aménagement du territoire intégrant le risque.

293 communes du littoral sont couvertes par un plan de prévention des risques littoral approuvé.

Alors que les littoraux comptent parmi les territoires français les plus attractifs et dynamiques, ce sont aussi des territoires particulièrement exposés aux aléas naturels, lors des tempêtes notamment. L'élaboration de plans de prévention des risques littoraux participe à la prise en compte de ces risques dans l'aménagement, dans un contexte de pressions toujours plus fortes, à la fois anthropiques et naturelles.

Le changement climatique est notamment pris en compte au travers d'une première cartographie intégrant l'élévation du niveau de la mer à courte échéance (+20 cm par rapport au niveau actuel) et d'une autre cartographie à 100 ans (+60 cm).

20 % du littoral français (hors Guyane) sont concernés par le recul du trait de côte.

Ce chiffre pourrait être revu à la hausse avec les effets du changement climatique. L'érosion, phénomène lent, ne met pas en jeu des vies humaines, mais conduit à terme à la disparition définitive du terrain. En ce sens, le recul du trait de côte constitue un paramètre à prendre en compte pour l'aménagement des territoires littoraux à moyen ou long terme. Des études scientifiques sont menées pour mieux comprendre l'impact potentiel du changement climatique sur l'érosion du littoral.

Afin de disposer d'un état des lieux de l'évolution du trait de côte sur le littoral français, un indicateur national de l'érosion côtière a été produit par le Cerema (détails disponibles sur le site <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/>).

Si toutes nos façades maritimes connaissent de tels phénomènes, la côte atlantique (notamment la Charente-Maritime et la Gironde) et la côte méditerranéenne (notamment le Gard et les Bouches-du-Rhône) sont particulièrement concernées. Outre-mer, le littoral de la Guyane fait partie des côtes les plus dynamiques au monde.

5/ Réduire la vulnérabilité des territoires et du bâti

La réduction de la vulnérabilité des territoires peut passer par la mise en place de protections contre les aléas. En matière de prévention des inondations, la mise en œuvre de la réforme Gemapi* permettra de mieux connaître et rationaliser le réseau de digues et de les organiser en systèmes d'endiguement, avec des zones protégées identifiées.

Ce travail requiert une mobilisation importante des collectivités locales, avec l'appui des services de l'État.

** Depuis 2018, les intercommunalités sont en charge de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).*

La réduction de la vulnérabilité se fait aussi à l'échelle des bâtiments

Les PPR fixent des prescriptions pour permettre de réduire la vulnérabilité du bâti. La mise en œuvre des travaux est soutenue par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), à un taux augmenté de **40 à 80 %** à partir de 2019 pour le risque d'inondation.

Aux Antilles, des dispositifs spécifiques visent à réduire la vulnérabilité du bâti aux séismes. À partir de 2019 et pour 5 ans, le FPRNM sera mobilisé pour permettre de conforter des bâtiments de l'État nécessaires à la gestion de crise.

Le plan séisme Antilles

Les Antilles françaises sont les régions de France où le risque sismique est le plus fort. Des séismes destructeurs ont frappé la Martinique en 1839 et la Guadeloupe en 1843. Un nouveau séisme serait à l'origine de milliers de victimes, ainsi que de dizaines de milliards d'euros de pertes économiques directes et indirectes. Le plan séisme Antilles a été mis en place en 2007. Il pourra permettre de mobiliser jusqu'à 6 milliards d'euros pour réduire la vulnérabilité du bâti.

La **2e phase du plan** (2016-2020), élaborée avec les collectivités territoriales, a pour objectif d'accélérer la mise en sécurité des populations antillaises. Sont prévus la reconstruction de 20 centres d'incendie et de secours, la mise en sécurité de 140 établissements scolaires, des travaux de confortement d'environ 10 000 logements sociaux et des travaux sur les bâtiments de l'État. La première phase du plan (2007-2015) a permis de conforter 5 centres d'incendie et de secours, 6 sites de gestion de crise de l'État, 9 centres hospitaliers, 41 établissements scolaires, 6 500 logements sociaux, pour un montant total investi de plus de 2,4 milliards d'euros.

Un des enjeux majeurs reste le « Build back better », ou, plus précisément, « Construire et reconstruire mieux ». Cela ne passe pas nécessairement par des normes de constructions nouvelles et complexes, mais par la mise à disposition des professionnels et des particuliers, de référentiels partagés, de conseils, y compris en lien avec le secteur des assurances. Construire plus résilient n'est pas nécessairement plus cher.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)

Sur les territoires dotés de plans de prévention des risques (PPR), le **fonds de prévention des risques naturels majeurs** (FPRNM) peut être mobilisé pour accompagner la prévention des risques.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs

Le soutien à la prévention s'appuie largement sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, appelé aussi fonds Barnier), créé en 1995 et alimenté par un prélèvement de 12 % sur le produit des primes d'assurance versées au titre du dispositif CatNat.

Il représente environ 200 millions d'euros par an, plafonnés en recette en loi de finances depuis 2018 à **137 millions d'euros par an**. La mise en place et l'utilisation du FPRNM visent à articuler prévention et indemnisation post catastrophe.

Sur la période 2012-2017, il est mobilisé à près de :

- . 60 % pour la prévention des inondations par débordement de cours d'eau et par submersion marine,
- . 12 % pour la prévention des risques terrestres : mouvements de terrains, cavités souterraines, incendies de forêt...
- . 9 % pour la prévention des séismes,
- . 19 % pour la prévention de plusieurs risques conjoints.

À sa création, ce fonds permettait uniquement de financer les expropriations de biens exposés à un risque naturel menaçant gravement les vies humaines. Son utilisation a progressivement été étendue à d'autres catégories de dépenses. Entre 2012 et 2017, la répartition des dépenses a été de :

- . 29 % pour la délocalisation de biens,
- . 62 % pour les mesures de réduction de la vulnérabilité des territoires et des biens face aux risques,
- . 9 % pour des mesures de connaissance de l'aléa et d'information prévention portées par l'État.

Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Au 1^{er} janvier 2019, **185** PAPI ont été labellisés. Ils représentent **1 983** millions d'euros alloués à la prévention des inondations au total, pris majoritairement par les collectivités avec un complément de **815** millions d'euros d'aide de l'État, principalement au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

La masse la plus importante de dépense concerne les travaux sur les systèmes d'endiguement (50 %), qui, par nature, sont les plus coûteux. Ils sont alors intégrés à une démarche d'ensemble de prévention du risque d'inondation.

Les PAPI constituent de véritables démarches d'aménagement durable, dont l'inscription dans le temps se justifie, compte tenu des investissements envisagés et de la nécessité de disposer d'un programme partagé avec les différentes parties prenantes : diagnostic de territoire, dialogue avec les associations des riverains, recherche de partenaires, équilibre des mesures et, pour les parties demandant des travaux, mise en œuvre effective.

La durée d'élaboration du PAPI est variable selon la maturité du territoire et peut couvrir 1 à 3 ans, avec un accompagnement de l'État. La convention cadre PAPI s'étend sur 6 ans.

6) Se préparer à la crise

Le risque zéro n'existe pas. Quelle que soit l'importance des mesures préventives, il faut s'adapter pour faire face aux différents risques par la mise en œuvre de moyens humains et matériels appropriés. Les pouvoirs publics ont le devoir, une fois l'évaluation des risques établie, d'organiser les moyens de secours nécessaires pour faire face aux crises.

Cette organisation nécessite un partage équilibré des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.

Le rôle du maire

Dans sa commune, le maire est responsable de l'organisation des secours de première urgence et il peut mettre en œuvre le plan communal de sauvegarde (PCS).

Ce plan, qui s'appuie sur les informations contenues dans le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) :

- détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes ;
- fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- recense les moyens disponibles ;
- définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Ce plan est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou situées dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. En cas de survenance d'une catastrophe, ce plan intègre les moyens de la commune dans le dispositif de gestion aux côtés des autres intervenants (secours publics, associations, etc.).

Le dispositif Orsec

Lorsque l'organisation des secours revêt une ampleur ou une nature particulière, elle fait l'objet, dans chaque département et dans chaque zone de défense et en mer, d'un dispositif organisant la réponse de sécurité civile (Orsec, loi de modernisation de la Sécurité civile du 13 août 2004). Le dispositif Orsec départemental est arrêté par le préfet et détermine, compte tenu des risques existants dans le département, l'organisation générale des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre.

Il comprend des dispositions générales applicables en toutes circonstances et d'autres propres à certains risques particuliers identifiés.

Le dispositif Orsec de zone est mis en œuvre en cas de catastrophe affectant au moins deux départements de la même zone de défense ou rendant nécessaire la mise en œuvre de moyens dépassant le cadre départemental.

Le dispositif Orsec maritime décline ces principes pour les risques existants en mer.

Les dispositions des plans Orsec prévoient les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liés à l'existence et au fonctionnement d'installations ou d'ouvrages déterminés. Ils peuvent définir un plan particulier d'intervention (PPI), notamment pour des sites industriels classés Seveso, des barrages hydroélectriques ou des sites nucléaires.

7/ Tirer des retours d'expérience

Chaque événement majeur fait l'objet d'un retour d'expérience pour améliorer la gestion de crise et, le cas échéant, la prévention des risques sur les territoires impactés.

Le retour d'expérience (Rex) se fait sous l'égide du préfet ou, pour des catastrophes majeures, des ministres de l'Intérieur et de l'Environnement.

Les collectivités locales sont également mobilisées. Les Rex donnent lieu à des plans d'action.

L'enjeu est de mieux préparer, capitaliser et partager les retours d'expérience pour progresser collectivement d'une catastrophe à une autre.

Les Assises des risques naturels 2019

La 4e édition des Assises nationales des risques naturels réunit l'ensemble des acteurs de la prévention les 25 et 26 mars 2019.

L'enjeu de cette rencontre, organisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire : partager connaissances et savoirs, dans le but de réduire les effets des catastrophes naturelles et la vulnérabilité des personnes et des biens. La prévention des risques naturels contribue à l'adaptation au changement climatique et à la capacité des territoires à la résilience.

Ces Assises ont pour ambition de traiter des thèmes impliquant tous les acteurs de la prévention des risques naturels. Elles sont également l'occasion de contribuer au développement d'une culture commune du risque.

Représentants des services de l'État, élus, associations et ONG, organismes d'assurance, chercheurs et bureaux d'études... des acteurs diversifiés sont conviés à cet événement. Tous sont appelés à se mobiliser pour ces journées de rencontres et d'échanges, en particulier les collectivités et leurs élus, acteurs de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de prévention à l'échelle de leurs territoires.

Un fil rouge : L'adaptation des territoires pour une société résiliente

Le programme des Assises a été élaboré pour répondre au mieux aux problématiques actuelles et pour contribuer à la recherche de solutions concrètes dans la gestion et la prévention des risques naturels. Le thème sélectionné pour l'année 2019 est L'adaptation des territoires pour une société plus résiliente.

Durant cet événement, les acteurs débattront autour de six ateliers participatifs sur les thématiques suivantes.

- **Synergies aménagement, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques**

La nouvelle compétence de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), en place depuis le 1^{er} janvier 2018, organise des compétences jusqu'alors morcelées : urbanisme, prévention des inondations, gestion des milieux aquatiques. Elle doit favoriser plus de transversalité entre champs d'intervention dans une approche intégrée. En pratique, il s'agira, dans cet atelier, de prendre la mesure des synergies entre ces politiques publiques, dans le temps court, le moyen et le long termes, l'identification des outils qui peuvent jouer un rôle de levier et la façon d'établir des stratégies. Des collectivités apporteront leur témoignage pour enrichir les échanges à partir d'expériences concrètes.

- **Vulnérabilité et résilience des bâtiments**

Une des façons d'aborder les questions de vulnérabilité et de résilience des bâtiments consiste à raisonner en coût global, c'est-à-dire en coût intégrant tous les aléas de la vie auxquels les bâtiments peuvent être exposés. Parmi ces aléas figurent les aléas naturels. Prendre en compte ces aléas nécessite de s'interroger sur le référentiel technique et réglementaire : quel est-il ? Comment y

accéder ? L'atelier abordera plus largement les méthodes pour intégrer les aléas naturels dans la conception et dans la rénovation du bâti. Enfin, les travaux porteront également sur la sensibilisation et la formation des professionnels. Des personnes ressources de différents profils seront mobilisées pour croiser les points de vue : des concepteurs, des constructeurs, des bureaux d'étude de certification, la Croix-Rouge, les assureurs. Une attention particulière sera portée aux enjeux ultramarins.

- **Se préparer à la gestion du post-événement**

Se préparer à la gestion post-événement, c'est réunir les conditions pour concilier l'urgence de rétablir la situation antérieure à la catastrophe pour le territoire et la nécessité de reconstruire sur de nouvelles bases, en évitant des dommages lors de futurs événements. Ce double objectif doit tenir compte des facteurs humains, qui jouent un rôle très important. Pour éclairer ce sujet, l'atelier clarifiera les différentes phases du post-événement, notamment : la gestion de l'urgence, le rétablissement des fonctions essentielles au fonctionnement du territoire, la reconstruction proprement dite. Ces temporalités seront explicitées en tenant compte des acteurs et de leurs rôles respectifs. Les travaux conduiront à dresser un état des lieux des connaissances afférentes à chacune de ces étapes. Un éclairage des questions soulevées sera apporté par différents experts, qui aborderont en particulier les enseignements apportés au niveau international.

- **Activité touristique et risques naturels**

La France, destination touristique notoire, devrait accueillir près de 100 millions de visiteurs en 2020. L'accueil et les activités touristiques se font, dans certains cas, dans des territoires exposés à des risques naturels spécifiques, parfois brutaux : les littoraux (submersions marines), les montagnes (crues torrentielles, avalanches). L'articulation entre risques naturels, concentration saisonnière de population et enjeux économiques mérite une attention particulière. En outre, le changement climatique soulève dans certains cas des questions de transformation progressive de ces territoires. Cet atelier vise à réfléchir avec les professionnels du tourisme, les scientifiques et les responsables de la gestion des risques sur la meilleure manière de sensibiliser et d'informer les touristes aux risques naturels des sites fréquentés et d'intégrer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement des lieux d'accueil. Les échanges seront enrichis par la participation d'élus de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), de la fédération nationale de l'habitat de plein air, d'acteurs nationaux et d'acteurs locaux de profils variés : Sécurité civile, tourisme managers, etc.

- **Le numérique, les nouvelles technologies et la gestion des risques**

Les nouvelles technologies de l'information, le numérique apportent de nouveaux outils à la prévention des risques naturels ; ils peuvent participer d'une meilleure connaissance ou d'une connaissance plus partagée des risques et permettre des évolutions de comportement. Les bénéfices à en tirer peuvent concerner tant la prévention des risques que la gestion de crise et le post-événement, pour mieux capitaliser le retour d'expérience et en tirer des recommandations. L'examen de la place des nouvelles technologies dans ces trois étapes sera le fil rouge proposé durant cet atelier. Il conviendra de s'interroger sur la gouvernance, le modèle économique et les possibilités de régulation des informations véhiculées par les réseaux sociaux lors d'un événement dommageable. Des associations, des collectivités, des chercheurs et des entreprises privées échangeront sur la question de la numérisation de la gestion des risques naturels.

- **Place des acteurs économiques dans la prévention des risques naturels**

La résilience des territoires aux risques naturels nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. Parmi ceux-ci, les acteurs économiques jouent un rôle important. En effet, chaque événement naturel peut produire des dommages aux entreprises, qui ont des conséquences immédiates sur leur activité et sur l'emploi ainsi que sur son territoire d'implantation, voire au-delà. Les entreprises peuvent être aussi des relais d'information sur la prévention vers leurs salariés. Cet atelier abordera la prise de conscience des composantes économiques liées à la prévention des risques naturels, la collaboration public-privé en matière de partage des données et les interdépendances au sein des territoires entre les activités économiques et les opérateurs de réseaux. Les travaux s'appuieront en particulier sur des témoignages des chefs d'entreprises et des gestionnaires de réseaux.

Deux tables rondes en séance plénière sont également programmées. Elles sont dédiées à :

- l'adaptation des territoires pour une société résiliente ;
- une implication plus large de tous les acteurs dans la prévention des risques naturels.

Des animations, conférences et expositions sont également prévues.

Une nouveauté : l'Agora des bonnes pratiques face aux risques naturels

Objectif : présentation rapide et dynamique de 12 projets concrets en matière de gestion et de prévention des risques naturels. Un espace dédié sera propice à l'émergence de nouvelles solutions adaptées aux contextes locaux.

L'Agora sera structurée autour de 4 pôles thématiques.

- **Les nouvelles technologies et les innovations numériques**

En temps de crise, il est parfois compliqué pour une commune de se saisir efficacement de certains outils, peu agiles. C'est pour pallier ce problème que deux entrepreneurs ont créé Numerisk, une plateforme web donnant accès à de nombreuses informations du plan communal de sauvegarde. Un outil pour gérer la crise avant, pendant et après.

« *Un plan communal dans la poche* » : c'est un peu comme cela que l'on pourrait définir Numerisk, une application web et mobile qui facilite l'accès aux informations de ce plan, obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles. L'idée vient de deux jeunes entrepreneurs : l'un est géographe, l'autre informaticien. Ensemble, ils décident de construire, avec les collectivités, une plateforme web dédiée à la gestion du risque avant, pendant et après et cela quel que soit le type de risque, naturel ou technologique. Paul Heymes, cofondateur de la start up, nous explique : « *Nous sommes partis d'un constat simple : les plans communaux de sauvegarde étaient très statiques, sous forme papier, pas toujours mis à jour, etc. En temps de crise, l'information doit être rapidement accessible et de haute qualité. Nous avons donc créé Numerisk, une plateforme web voulue intuitive et pédagogique* ».

Une démarche coconstruite

Les fondateurs de Numerisk décident d'associer les acteurs locaux dans deux comités (technique et de prototypage) afin de partager les retours d'expérience de chacun. Un prototype est mis en place sur l'île d'Oléron en septembre 2017, associant la communauté de commune de l'île d'Oléron et 5 communes. Parallèlement, un comité technique regroupant la communauté de commune, les services

de secours et les services de l'État est créé. La plateforme Numerisk évolue et s'affine : « *Nous avons mis en place une cartographie dynamique et personnalisée pour chaque acteur, avec de la géolocalisation. Le SDIS nous a par exemple fait remonter le fait que, parfois, ils mettaient du temps à trouver un lieu-dit : c'est ce type d'information qui nous a permis de faire évoluer l'outil afin de coller parfaitement à la réalité du terrain* ». Sur la plateforme, les collectivités retrouvent l'ensemble des informations de leur plan communal de sauvegarde (PCS) et les données sont mises à jour régulièrement. « *Chaque collectivité a accès à ses propres informations. Mais en cas de crise, certaines informations peuvent être partagées et mutualisées aux communes voisines. Je pense par exemple aux centres d'accueil ; si une commune a un centre complet, il est utile de savoir qu'il y en a un autre accessible à côté. Le PCS reste à accès unique pour la commune, nous ne partageons que les informations pertinentes en cas de crise.* » L'offre s'adresse avant tout aux petites et moyennes communes, plus enclines à la mutualisation. La plateforme est accessible via une licence, le prix variant en fonction de la donnée utilisée.

Le numérique au service du risque

« *La force du numérique est l'amélioration permanente des supports et la possibilité de mettre à jour rapidement les données* », poursuit Paul Heymes. Après la crise, l'outil propose la formalisation de rapports (suivi de la prise de décision, retours terrain...) qui se fait automatiquement. « *Ce temps de rapport est très long. Après Xynthia, il a fallu 2 à 3 semaines pour l'élaborer, c'est du temps que l'on n'alloue pas à autre chose et qui est précieux après une crise.* » La start up travaille actuellement au développement en mode hors ligne de son application mobile : « *En temps de crise, les réseaux sont parfois coupés. Nous travaillons donc sur ce point, en veillant à ce que l'information soit toujours pertinente et qualitative* ». Un outil pour faciliter toujours plus la gestion de crise dans sa globalité.

- **Réduction de la vulnérabilité des constructions et territoires**

C'est un geste civique qui a toute son importance dans la prévention des risques d'incendie de forêts : le débroussaillage. Dans plusieurs régions françaises, celui-ci est devenu obligatoire pour les propriétaires ou ayants-droit d'un terrain. Une obligation qui demande cependant beaucoup de pédagogie.

À Montpellier, le risque incendie est élevé. Pour limiter la propagation du feu en cas d'incendie, les propriétaires ou ayants-droit dans les zones concernées par l'obligation doivent entretenir leur terrain. C'est là tout l'objet de l'obligation légale de débroussaillage, issue du code forestier et de l'arrêté préfectoral du département concerné. Si le propriétaire doit débroussailler son terrain, la mairie se doit d'informer, d'accompagner et de veiller à la bonne application de la réglementation en réalisant des contrôles. Dès 2016, le service sécurité civile de la ville de Montpellier a récupéré la gestion complète de cette obligation : information des usagers, contrôle, suivi de la procédure. « *La réglementation était complexe, nous avons souhaité être accompagnés et formés pour, ensuite, nous l'approprier et vulgariser l'obligation* », explique Thomas Lopez, ingénieur sécurité civil à la ville de Montpellier. Cette même année, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) demande à la ville d'accompagner l'Office national des forêts (ONF) dans ses missions de contrôle, afin d'impliquer complètement la ville dans la démarche. « *Nous avons eu le transfert de compétence par la DDTM fin 2016, de manière à préparer notre première campagne.* » Dès 2017, la commune mène seule les démarches de contrôle, sans l'ONF. « *Depuis, nous avons évolué et progressé. Par exemple, les outils de contrôle et les supports d'information à destination de la population sont aujourd'hui différents de ce qu'ils étaient en 2016* », précise Thomas Lopez.

Des courriers personnalisés

La démarche a donc été progressive. Sur le volet communication, la municipalité a pris le parti de la pédagogie. « *Nous avons adressé des courriers personnalisés, signés par le maire, aux propriétaires concernés par cette obligation. Nous leur avons expliqué le type de débroussaillage à réaliser suivant la zone où se trouvait leur terrain. L'idée était, qu'à leur tour, les propriétaires s'imprègnent de l'obligation. En parallèle, nous avons diffusé les informations sur internet via une foire aux questions et réalisé des réunions publiques en partenariat avec les sapeurs-pompiers et la DDTM* », ajoute Thomas Lopez. 12 agents de surveillance de la voie publique ont également été formés en interne sur l'obligation. Ils sont chargés de suivre l'application de l'obligation tout au long de l'année. Une agente du service sécurité civile se consacre, entre autres, au suivi administratif de l'ensemble des dossiers : 3 500 propriétaires sont destinataires de courriers personnalisés. Chaque année, ce sont plus de 200 parcelles qui sont contrôlées sur les 2 500 concernées.

Une cartographie unique en son genre

Demain, une cartographie en ligne sera mise à disposition du grand public : chacun pourra savoir précisément s'il est concerné ou non par une obligation légale de débroussaillage. Celle-ci a été élaborée grâce au croisement de plusieurs données. « *Il existe des cartes qui déterminent les zones sujettes aux incendies de forêt, celles qui sont concernées par un plan de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF) approuvé par le préfet. Pour l'obligation légale de débroussaillage, c'est plus complexe : il existe une carte zonale, mais il n'y a pas l'information sur son type d'obligation, qui se traduit concrètement par quelle surface je dois débroussailler* », explique l'ingénieur. Cette cartographie sera disponible dans les prochains mois. Parallèlement, la municipalité continue ses actions d'information et de prévention. « *Globalement, les usagers se sont bien appropriés cette obligation* », conclut Thomas Lopez. Rappelons qu'en 2016, 206 feux de forêt ont été répertoriés dans le département de l'Hérault et que la fin de l'été 2017 a été marquée par des incendies majeurs aux portes de la ville.

- **Culture du risque et implication des acteurs**

Aborder le risque inondation, le faire comprendre aux plus jeunes : c'est au travers d'un livret pédagogique et d'un village inondation que le syndicat mixte Ameva, dans la Somme, a sensibilisé ce jeune public. Un travail rendu possible grâce à la mutualisation des actions de sensibilisation de l'ensemble du territoire et l'appui de programmes nationaux.

De nombreuses actions sont portées par le syndicat mixte Ameva EPTB Somme pour développer la culture du risque. Tout commence en 2016, lors des Assises nationales des risques naturels : « *Nous avons échangé avec les acteurs du territoire sur le fait de pouvoir mutualiser nos actions en matière de prévention et de culture du risque. Comme le territoire est concerné par deux TRI (territoires à risque important d'inondation), Abbeville et Amiens, il nous semblait intéressant de mener une action globale sur cette zone. Peu de temps après, un appel à projet national pour promouvoir les actions innovantes a été lancé. Nous en avons profité pour concrétiser nos échanges* », explique Laurent Guerry, chargé de projet risque inondation. Le choix est rapidement fait : les actions seront centrées sur les plus jeunes, un public « *réceptif et sensible* ». S'ensuit de nombreuses réunions, en concertation : « *nous voulions réellement construire ces actions avec l'ensemble des parties prenantes. Il y avait autour de la table l'IFFO-RME (une association de formation au risque), une association d'anciens sinistrés des inondations de 2001, les services de l'État, les collectivités locales et l'Éducation nationale, chacun apportant son expertise sur les sujets* ». Le syndicat s'est appuyé sur l'argent perçu via l'appel à projet (29 500 euros, financé à 80 % par l'État) pour les livrets pédagogiques et, par effet de levier, profité des fonds alloués par le programme **d'actions de prévention des inondations (PAPI*) pour mettre en place le village inondation.**

Bilan positif

5000 livrets pédagogiques de 24 pages ont ainsi été mis à disposition des élèves du territoire, gracieusement. « *Nous manquions de supports qui étaient adaptés au territoire et dans lesquels les élèves pouvaient s'identifier. Le livret était une bonne réponse* » ajoute le chargé de projet. En parallèle, un village inondation a été organisé. Sous forme d'un itinéraire, les élèves ont pu découvrir l'eau sur le territoire : « *Nous ne souhaitons pas présenter le risque de manière frontale et anxiogène, mais plutôt présenter l'ambivalence de l'eau. Nous avons donc commencé par expliquer le cycle de l'eau puis abordé le risque d'inondation. La dernière date de 2001, les jeunes n'y ont pas été confrontés. Nous avons par exemple amené les élèves à la gare d'Abbeville et montré en parallèle des photos de l'époque, lorsque la gare était inondée. L'idée était de montrer l'impact de l'inondation sur le quotidien des jeunes* », explique Laurent Guerry. Le bilan est positif : 200 élèves ont participé à cet événement. Et, à travers les enfants, ce sont les parents qui sont touchés : « *Nous souhaitons adapter les supports utilisés lors de l'itinéraire avec les scolaires, des cartes géantes notamment, pour l'étendre à d'autres événements, ouvert à tous* ». Fruit d'un long travail avec les partenaires, il aura fallu une année pour mettre en place le livret et le village inondation. Mais la dynamique est créée. Victime de son succès, le syndicat est aujourd'hui sollicité par plusieurs acteurs du territoire, des associations notamment, souhaitant participer au projet. Il faut maintenant pérenniser la démarche et l'étendre à d'autres cycles pour continuer à parler du risque.

**Les PAPI sont des programmes visant à développer une gestion intégrée des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque. L'objectif est de réduire les conséquences dommageables des inondations.*

- **Culture du risque et nouvelles technologies**

Partager la culture du risque et la faire rayonner sur l'ensemble du territoire, former ceux qui diffuseront l'information auprès des publics, jeunes et moins jeunes : telles sont les missions de l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME). Rencontre avec sa présidente, Sylvette Pierron.

Livrets pédagogiques, villages de la prévention, concours éducatifs. Par ces supports, ces partenariats, et bien d'autres encore, l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME) forme, éduque et diffuse la culture du risque sur tout le territoire. Créée fin 1997, l'association a formé plus d'un millier de personnes au risque : « *Nous organisons deux sessions de formation par an, sur une semaine. Cette formation s'adresse à tous ceux qui travaillent autour du risque : services de l'État, collectivités territoriales, associations membres de l'éducation nationale* », précise Sylvette Pierron, présidente de l'IFFO-RME. « *Il existe de nombreux outils autour du risque. Les PAPI*, par exemple, échappent souvent à la prise de conscience des populations. Notre objectif est donc d'accompagner les acteurs pour qu'ils appréhendent l'ensemble de ces dispositifs (PPRT, PPRI, PAPU, PCS...).* » À chacun ensuite de faire rayonner cette expertise sur son territoire. Et les réussites sont nombreuses. L'action de l'association vise essentiellement les jeunes, via les établissements scolaires, les centres aérés, les villages vacances et toutes les activités périscolaires ou parascolaires. « *Récemment, un collégien de l'Aude a convaincu sa mère d'aller sur le toit le jour d'une inondation. Il avait été sensibilisé sur le sujet. Les jeunes sont très réceptifs, c'est une cible à privilégier et ils peuvent modifier les comportements de leurs aînés.* »

Jeunes ambassadeurs

De nombreuses initiatives fourmillent sur le territoire. À Alès, l'institut a formé un agent travaillant sur le sujet risque. En parallèle, plusieurs actions ont été menées : des établissements volontaires ont pu

participer à un concours, Mouille ta plume, mêlant dessins, poésies et contes illustrés et réalisé autour du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) inondation et des exercices associés. L'objectif : faire comprendre ce plan de manière ludique. Un collègue a reçu le premier prix de la distinction Le Bouclier de la résistance. Sylvette Pierron nous explique : « *Il est important de valoriser ce type d'action. Les établissements qui travaillent autour du PPMS, qui transmettent les informations sont éligibles à cette distinction. Les élèves reçoivent des cadeaux. Ce travail est essentiel, car la culture du risque est à la confluence de plusieurs sujets liés à l'environnement, la santé, le civisme et la sécurité* ». Car après les enfants, ce sont les parents qui sont sensibilisés : « *Toujours à Alès, un village de sensibilisation a été mis en place avec la collectivité autour du risque inondation. Les deux premiers jours étaient réservés aux scolaires. Le troisième jour, ce sont les enfants qui ont amené leurs parents sur le forum. La culture du risque doit être partagée par tous et pour tous* ». Mais l'ensemble de ces initiatives ne peut se faire sans volonté politique et sans réseau. Depuis sa création, l'association a tissé un maillage territorial important. « *Nous sommes conventionnés avec le ministère de la Transition écologique et solidaire (à l'origine de la création de l'institut), mais aussi avec l'Éducation nationale, les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture. Nous travaillons avec plusieurs établissements comme Météo France, l'IRSN, l'ASN, les collectivités, les préfetures et d'autres associations.* » Tous ont un objectif commun : faire rayonner la culture du risque sur tout le territoire.

**Les PAPI sont des programmes visant à développer une gestion intégrée des risques d'inondation sur l'échelle d'un bassin de risque. L'objectif est de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.*



Programme des Assises nationales des risques naturels 2019

Lundi 25 mars 2019

9 h Accueil des participants

10 h 30 Plénière

Accueil

- **Philippe SAUREL**, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

10 h 40 Discours d'ouverture

- **François DE RUGY**, Ministre de la Transition Ecologique et solidaire

11 h Intervention des grands témoins

- **Bertrand LABILLOY**, Directeur général de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- **Jean-Marc LACAVE**, Président-Directeur général de Météo-France

11 h 30 Table ronde n°1 « **L'adaptation des territoires pour une société résiliente** » - Fil rouge des ANRN

- **Cédric BOURILLET**, Directeur général de la prévention des risques
- **Philippe GUSTIN**, Préfet de Guadeloupe
- **Maryse CARRERE**, Sénatrice des Hautes-Pyrénées
- **Noël FAUCHER**, Président du Centre européen de prévention des risques d'inondation (Cepri)
- **Stéphane PENET**, Directeur de la Fédération Française des Assurances (FFA)
- **Philippe PRUDHON**, **Président** du Comité Environnement du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

12 h 30 Cocktail apéritif

Visite de l'exposition de posters et des stands des partenaires

14 h 00 Ateliers participatifs – 2 séquences séparées par une pause

1. Synergies aménagement, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques

Pilotes : Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) et Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI)

2. Vulnérabilité et résilience des bâtiments

Pilotes : Agence Qualité Construction (AQC) et Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

3. Se préparer à la gestion du post-événement

Pilotes : Mission Risques Naturels (MRN) et Association Française du Génie Parasismique (AFPS)

4. Attractivité touristique et risques naturels

Pilotes : Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), bureau d'architecture EDL et Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA)

5. Le numérique, les nouvelles technologies et la gestion des risques : valeurs ajoutées et modèles économiques associés

Pilotes : Pôle de compétitivité SAFE Cluster, Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole

6. Place des acteurs économiques dans la prévention des risques naturels

Pilotes : CCI France, Fédération Française des Assurances (FFA) et Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

18 h 30 Conférences

- Conférence organisée par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
« Quel partenariat entre acteurs de la prévention et de l'indemnisation ? »
- Conférence organisée par Météo-France et le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI)
« Vers une consolidation du dispositif de vigilance pour l'anticipation des inondations »

19 h 30 Cocktail apéritif

Visite de l'exposition de posters et des stands des partenaires

Mardi 26 mars 2019

08 h Accueil des participants

09 h – 10 h 15 « **Agora des bonnes pratiques face aux risques naturels** » Mini-conférences de 12 cas concrets

09 h – 10 h 15 Conférences complémentaires :

- « **Résilience et prévention des inondations** » organisée par la Société Hydrotechnique de France (SHF)
- « **Solutions Fondées sur la Nature pour la gestion des risques inondations : quels sont les freins et les leviers ?** » organisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- « **ONRN et retours d'expérience (REX)** » organisée par l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)

10 h 30 Plénière

- Discours d'ouverture de **Pierre POUESSEL**, Préfet de l'Hérault

10 h 45 Restitution des ateliers

- Synthèse de **Pascal BERTEAUD**, Directeur du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

11 h 45 Table ronde n°2 « **L'implication de tous les acteurs dans la prévention des risques naturels** »

- **Laurent BRESSON**, Directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
- **Agnès LANGEVINE**, Vice-Présidente du Conseil Régional Occitanie
- **Thierry GONZALEZ**, Directeur adjoint du département Trois Océans de l'Agence Française de Développement (AFD)

- **Eric DANIEL-LACOMBE**, Architecte et aménageur du quartier de Romorantin
- **Jeanny LORGEUX**, Maire de Romorantin
- **Philippe ESTINGOY**, Directeur général de l'Agence Qualité Construction (AQC)

12 h 30 Discours de clôture

- **Christian KERT**, Président du COPRNM
- **Daniel MARCOVITCH**, Co-président de la Commission Mixte Inondation
- **Marie-France BEAUFILS**, Co-présidente de la Commission Mixte Inondation

14 h Visites terrains – Organisées par la Métropole de Montpellier

**Ministère de la Transition
écologique et solidaire**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

ecologique-solidaire.gouv.fr

Suivez nous sur    

